



Le 19 janvier prochain aurait dû s'ouvrir **les BIS de Nantes**, qui ont traditionnellement lieu tous les deux ans. Mais une nouvelle fois, *“le contexte sanitaire ne permet pas de tenir cet événement”*, comme il est de coutume de le dire depuis près de 2 ans.

Les professionnel·le·s du spectacle vivant ne se rencontreront donc pas lors de cet événement phare de notre secteur, et les nombreux·euses salarié·e·s intermittent·e·s mobilisé·e·s habituellement sur ces journées ne travailleront pas.

Perte d'emploi, perte de cotisations, perte de droits sociaux : la même rengaine, encore.

À ceci s'ajoute un nouveau projet de « tour de vis » gouvernemental, à travers le pass vaccinal, dont le projet de loi s'apprête à être examiné au Sénat. Plutôt que d'investir dans les services publics de la santé, plutôt que de penser des protocoles de restriction cohérents (puisque les concerts debout et les jauges supérieures à 2000 personnes sont purement et simplement interdits tandis que les meetings politiques sont autorisés), le gouvernement fait encore une fois le choix de conditionner certaines libertés fondamentales (dont le droit de travailler) à l'obtention d'un « sésame ». Si nous réaffirmons que la vaccination est un outil majeur dans la lutte contre l'épidémie, **nous refusons la mise au ban de la société des non-vacciné·e·s.**

Alors que la période est très compliquée pour les professionnel·le·s techniques et administratif·ve·s depuis le début de la crise sanitaire, ce pass vaccinal amène des difficultés supplémentaires. Le projet de loi dispose en effet que dans les ERP, en cas de doute, un contrôle d'identité pourra être fait. Cela revient à faire peser sur les épaules des agent·e·s d'accueil dans les salles de spectacle une responsabilité qui n'est pas la leur : ils et elles devraient s'assurer de l'authenticité du pass et procéder aux vérifications nécessaires le cas échéant. Or, cela ne fait pas partie de leurs missions.

Plutôt que de penser des dispositifs inefficaces (et non sanitaires), nous appelons le gouvernement, et en premier lieu le ministère de la Culture, à :

- ✓ **prolonger et renforcer les aides FONPEPS stoppées au 31 décembre**, en particulier les dispositifs petites salles, tournées, GUSO et GIP Cafés Culture, des fonds spécifiques d'indemnisation, au CNM et à l'ASTP, des contrats annulés débouchant sur le versement de salaires aux techniciens ;
- ✓ **donner des directives précises** pour que les structures, en particulier subventionnées par l'État ou les collectivités territoriales, honorent tous les engagements ;
- ✓ **ouvrir et prolonger les droits à l'assurance chômage des technicien·ne·s intermittent·e·s du spectacle**, tout comme des intermittent·e·s du régime général, période de 12 mois après la fin de toutes les décisions empêchant de travailler normalement ;

- ✓ **prolonger dans le même temps le dispositif « jeune intermittent·e »**, l'étendre aux plus de 30 ans et abaisser le seuil à 250 heures sur douze mois ;
- ✓ **garantir l'accès, jusqu'à la fin de la crise, aux droits aux congés maternité, maladie, et en particulier aux affections de longue durée.**

Enfin, nous demandons également le retour aux tests PCR ou antigéniques gratuits, pour toutes et tous.

Le Synptac-CGT appelle donc l'ensemble des professionnel·le·s du théâtre et des activités culturelles à participer aux rassemblements et assemblées générales qui seront organisés le **19 janvier**, en vue notamment de préparer la **mobilisation nationale du 27 janvier** pour nos salaires, nos droits sociaux et nos emplois.

Paris, le 13 janvier 2022